

répondre : « attendu la difficulté invoquée, *négativement* à la première partie de la question, et *affirmativement* à la seconde, c'est-à-dire : que les Evêques aient soin, autant que possible, que le cierge pascal, le cierge que l'on plonge dans l'eau baptismale et les deux cierges que l'on allume pour les messes soient de cire d'abeille, au moins dans une très grande proportion ; quant aux autres cierges que l'on place sur l'autel, il faut qu'ils soient aussi de cire d'abeille dans une quantité majeure ou notable. En cela, les curés et les autres recteurs d'églises et d'oratoires s'en tiendront avec sécurité aux règles données par leurs Ordinaires respectifs ; et les prêtres qui célèbrent la messe n'ont pas à s'inquiéter de la qualité des cierges utilisés. » La Sacrée Congrégation a formulé ainsi sa réponse, le 14 décembre 1904.

L. † S. (Signé) A. Card. TRIPEPI, propréfet.
 (Soussigné) † D. PANICI, arch. de Laodicée,
 Secrétaire.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

M. l'abbé Aurélius Michaud, vicaire à Notre-Dame de Honfleur ;

M. l'abbé Ovide Laroche, vicaire à Saint-Denis de Kamouraska.

Ordinations

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a fait les ordinations suivantes dans la Basilique, le samedi 18 mars :

TONSURE : Frère David, *des Frères-Mineurs* ; Jean-Marie Hue, Matthieu Lagrevol, *de l'Institut des Missionnaires du Sacré-Cœur*.

ORDRES-MINEURS : Joseph Allion, *de l'Institut des Missionnaires du Sacré-Cœur*.

SOUS-DIACONAT : J.-Th. Côté, E.-G.-A. Tremblay, *diocèse de Québec* ; E.-A.-N.-Ad. Chamberland, *diocèse de Rimouski*.

Le dimanche 19 mars :